

# ACTUALITES

---

## UN BUREAU CENTRAL D'EXAMINATEURS DANS LA PROVINCE DE QUEBEC (1)

Par M. L. E. FORTIER,

Professeur agrégé à l'Université Laval, suppléant à la chaire de physiologie expérimentale.  
Médecin, à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

(fin)

### II

Dans le chapitre précédent, nous avons fait l'historique des privilèges universitaires et nous avons constaté qu'il formaient le principal obstacle à l'établissement d'un bureau central d'examineurs dans cette province.

Nous avons dit le principal obstacle. Et en effet, ce n'est pas le seul.

La représentation équitable des diverses races et des universités; la question des examens cliniques et les examens sur les travaux pratiques sont des problèmes qui ne recevront de solution satisfaisante qu'après bien des tâtonnements.

Nous ne saurions établir un tel bureau et le faire fonctionner sans la bonne volonté de nos universités, de nos institutions hospitalières et de la profession en général.

Mais ces questions, tout importantes qu'elles soient sont des questions de régie interne, difficiles sans doute, mais non pas insolubles.

N'avons-nous pas, d'ailleurs, l'exemple du Royaume-Uni et celui de la province d'Ontario: nul doute qu'en étudiant leurs méthodes nous n'y trouvions bien des choses qui faciliteraient notre organisation.

Comment se fait-il que le Bureau des gouverneurs et que la profession en général, qui n'ignorent pas ces difficultés, n'en persistent pas moins à réclamer la formation d'un bureau central d'examineurs pour la province de Québec.

La profession évidemment y voit de grands avantages.

Sans doute, une telle mesure ne serait pas une panacée aux maux dont souffre notre corps; mais, quels qu'ils soient, les avan-

(1) Communication à la société médicale de Montréal, séances du 9 janvier 1906. (Voir la I<sup>re</sup> partie, Union Médicale 1<sup>er</sup> décembre 1905.)